



COMPTE-RENDU DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE DU CSAL DU 29 AVRIL 2025

Points à l'ordre du jour :

- 1) Présentation budget 2025
- 2) Point information sur la demande de médiation au CCPRO : présentation des devis

La séance s'est ouverte en présence de Mmes Grandis et Boissin, M Lafitte, Mme Djian, M Toesca, l'assistante sociale Mme Ribeiro, le médecin de prévention Mme Lapointe, l'assistante de prévention Mme Ottavi et le nouvel APMP M Soutarson Jimmy

Les 3 OS ont lu leur déclaration liminaire, la nôtre est jointe à ce compte-rendu.

En réponse aux liminaires, le Directeur nous précise qu'il a accepté la convocation de la Formation Spécialisée sur le point du Centre de Contact des Professionnels uniquement, et oppose un refus catégorique de mettre à l'ordre du jour les fiches de signalement des SIP Nord et Sud Vaucluse:

Il a été rappelé l'article 45 du règlement intérieur du CSAL FS qui engage la responsabilité du Directeur, si aucune solution n'est proposée dans un délai d'un mois.

Le DDFIP considère que la Direction a largement répondu aux fiches de signalement collectives, déposées par la CGT, pour les SIP lors de la FS précédente, et s'oppose à notre demande de médiation interne.

Les instances syndicales contestent la position de la Présidence. Les réponses données par la Direction restent purement comptables et ne répondent pas à la question centrale, qui est le mal être régnant dans les SIP Nord et Sud Vaucluse. Aucune action n'est mise en œuvre à minima pour vérifier les dires de ces fiches de signalement relatives à la souffrance au travail présente dans ces services.

Contre l'avis du Président, les représentants de deux OS (Solidaires et CGT) ont imposé trois délibérations à soumettre au vote concernant la mise en œuvre d'actions pour répondre aux fiches de signalement : 1 pour le SIP Nord, 1 pour le SIP Sud et 1 pour le CC PRO.

Vote sur les délibérations pour les SIP : Contre FO (1 voix) / Pour CGT (2 voix) et Solidaire (5 voix)

Le Président est contre.

1) Présentation budget 2025

- Budget formation : par manque de budget, il a été prévu de réduire le nombre de certaines formations, ainsi seront mis en place uniquement les actions suivantes :

habilitation électrique BSBE, habilitation qui permet uniquement de changer les ampoules (1 personne sur deux recensées par site suivra la formation cette année), PSC1 (1^{ers} secours) obligatoire pour les emplois civiques, évacuation incendie et travail sur écran 15 personnes pour 850€ (soutenu par le Médecin de prévention suite à la demande de plusieurs agents)

- Budget principal : en enlevant les dépenses déjà engagées (11983,35€) pour 2025, il resterait 33 359 € de budget disponible.

A ce montant, il faut déduire environ 20 000 € pour les achats selon préconisation médicale. De plus la FS s'est prononcée pour l'envoi de la somme par virement de FS à FS de 1 500 € destinée à l'achat de 4 thermosiphons d'eau à destination des collègues de Mayotte. Contre FO (1 voix) / Pour CGT (2 voix) et Solidaire (5 voix)

Les risques sur le radon étant mentionnés dans le DUERP, les tests radon sont acceptés par le Directeur sans délibération.

Enfin le montant restant disponible sera alloué au paiement du diagnostic extérieur pour le CC PRO de Carpentras.

2) Point information sur la demande d'intervention au CC PRO : présentation des devis

Le Président du CSAL FS a refusé tout cofinancement de l'intervention extérieure par le budget général. Il a été rappelé par les OS que les années précédentes une partie du budget de la FS (environ 6000€) a servi à acheter des téléphones portables...

« En contrepartie », du point de vue du Directeur, le chariot électrique demandé par les agents techniques pour transporter les ramettes de papier sera pris sur le budget général, conformément à l'emploi de ce dernier !

Le CC PRO pourra toutefois bénéficier de l'accompagnement d'un professionnel extérieur qui va mener son expertise sur site avec la possibilité d'entretien individuel avec les agents sous le sceau de la confidentialité.

Les critères retenus pour le choix de la prestation :

- le prix exclu d'emblée certains devis (budget retenu environ 13000€) ;
- une présentation de la démarche ;
- des entretiens individuels ;
- la possibilité d'entretien en distanciel ;
- reposant sur le volontariat ;
- présence du Médecin de prévention ;
- une restitution ;
- les locaux utilisés : la salle au fond du couloir au rez de jardin.

Vote sur la délibération pour le CC PRO et accord sur le devis : Contre FO (1 voix) / Pour CGT (2 voix) et Solidaire (5 voix)

Pour conclure, face à l'intransigeance de notre Directeur, et son entêtement à ne pas vouloir prendre en compte la souffrance des collègues des SIP et de ne proposer aucune solution, la CGTFP84 se réserve le droit de saisir l'ISST si aucune solution n'est apportée par le président de la FS.

Les représentants FS/CSAL CGT FP 84

Ève Pucheu, Mélanie Lubinu, Henri Santucci et Lionel Chabert